Déclaration de Bergame

La pauvreté est en hausse depuis le lancement de la stratégie Europe 2020. De fait, depuis son adoption en 2010, 6 millions de personnes supplémentaires vivent dans des situations de pauvreté et d'exclusion sociale dans l'Union européenne (UE). L'UE s'est éloignée de l'objectif qu'elle s'est fixée, à savoir réduire de 20 millions le nombre de personnes menacées de pauvreté.

La hausse de la pauvreté a également engendré une hausse considérable du sans-abrisme et du nombre de personnes menacées d'expulsion dans la majorité des États membres.

Le sans-abrisme est un problème social urgent aux quatre coins de l'UE. Il empêche de nombreux citoyens d'accéder à leurs droits fondamentaux et engendre des coûts sociétaux très importants. Dans le cadre de son engagement à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'UE joue un rôle important pour aider les États membres à développer et maintenir des stratégies de lutte contre le sans-abrisme.

La FEANTSA a rassemblé environ 450 professionnels et militants sur le sans-abrisme lors de sa conférence 2014 sur la lutte contre le sans-abrisme dans l'UE qui s'est tenue à Bergame en Italie. Les participants ont discuté de différents défis liés à la lutte contre le sans-abrisme au niveau européen ainsi que des solutions au sans-abrisme qui existent, dont certaines sont nouvelles et innovantes.

Avec une nouvelle Commission européenne et un nouveau Parlement européen, l'Union européenne se retrouve à un moment charnière. Lors de la récente audience inaugurale, la Commissaire chargée des Affaires sociales, de l'Emploi et de l'Inclusion, Marianne Thyssen, a affirmé que le sans-abrisme était sans conteste une priorité à ses yeux. La FEANTSA salue la reconnaissance de l'importance du sans-abrisme.

La FEANTSA invite par conséquent l'UE et ses États membres (EM) à mettre en œuvre des approches innovantes et plus efficaces pour lutter contre le sans-abrisme :

1. L'UE et les EM devraient développer des plans d'action intégrés à tous les niveaux politiques pour combattre la hausse du sans-abrisme et des expulsions.
2. Ils devraient lutter contre la proportion croissance de migrants européens parmi les personnes sans domicile. Tout en maintenant le droit à la libre-circulation des citoyens européens, une nouvelle politique de migration devrait être développée pour améliorer la sécurité des citoyens européens qui émigrent dans d'autres États membres.
3. Ils devraient accepter le fait que la pauvreté et le sans-abrisme ne sont pas des choix de mode de vie et que les personnes sans domicile ne devraient pas être punies ou criminalisées à cause de leur situation précaire.
4. Il importe de renforcer l'accompagnement pour les personnes sans domicile et les personnes menacées d'expulsion au niveau de la politique de logement, en incluant les programmes de prévention des expulsions et d'accès au logement, notamment via le programme de logement d'abord, pour réduire le sans-abrisme.
5. L'UE, par le biais d'Eurostat, et les EM devraient collecter des données sur le sans-abrisme afin d'améliorer les stratégies de lutte contre le sans-abrisme.
6. L'UE et les EM devraient tenir compte de la dimension juridique du sans-abrisme.
7. L'UE et les EM devraient utiliser les fonds structurels pour lutter contre le sans-abrisme.

Bergame, 24.10.2014

European Federation of National Associations Working with the Homeless AISBL
Fédération Européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri AISBL
194 Chaussée de Louvain ■ 1210 Brussels ■ Belgium ■ Tel.: +32 2 538 66 69 ■ Fax: +32 2 539 41 74 ■ office@feantsa.org ■ www.feantsa.org

La FEANTSA est soutenue financièrement par le Programme communautaire européen pour l'Emploi et la Solidarité sociale (2007-2013).

Ce programme a été mis en place pour soutenir financièrement la mise en œuvre des objectifs de l'Union européenne dans le domaine de l'emploi et des affaires sociales, comme fixés dans l'Agenda social, et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de la Stratégie de Lisbonne dans ces domaines. Ce programme de sept ans vise tous les acteurs pouvant contribuer au développement de politiques et législations appropriées et efficaces en matière d'emploi et d'affaires sociales, dans l'UE27, les pays candidats à l'adhésion et les pays de l'AELE. Pour plus d'informations, voir : http://ec.europa.eu/progress

Les informations présentes dans cette publication ne reflètent pas nécessairement la position ou l'opinion de la Commission européenne.

La FEANTSA travaille avec la Commission européenne dans le cadre d'un accord de partenariat de quatre ans sous lequel cette publication a été financée.